

Paris, le 21 DEC. 2016

Monsieur,

Le transport public particulier de personnes est un secteur économique en pleine évolution. La révolution numérique a transformé les conditions d'exercice de cette profession en ouvrant de nouvelles opportunités. Elle a également modifié en profondeur les relations entre les conducteurs et les plateformes de réservation.

Le législateur, avec la loi du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et plus récemment avec la proposition de loi Grandguillaume, a fixé de nouvelles règles afin de contribuer à une meilleure régulation et à l'équilibre d'un secteur qui est confronté régulièrement à des mouvements sociaux.

Les organisations de conducteurs de VTC ont lancé la semaine dernière des actions contre la société Uber à la suite de la hausse de 20 à 25 % des frais de service prélevés par cette entreprise. L'ensemble des parties prenantes du secteur ont été conviées à une table ronde le lundi 19 décembre 2016 par le secrétaire d'Etat aux transports, à la mer et à la pêche Alain VIDALIES. Devant les difficultés rencontrées pour instaurer un véritable dialogue sur des questions majeures pour le développement et la pérennité de cette activité, le Gouvernement a choisi de nommer un médiateur.

J'ai décidé de vous confier cette mission de médiation qui devra aborder quatre thématiques prioritaires avec toutes les parties prenantes du secteur du VTC :

- la tarification et les liens commerciaux entre les conducteurs indépendants et les plateformes ;
- les enjeux de la déconnexion des conducteurs par les plateformes, les procédures et les garanties demandées par les conducteurs ;
- les charges des indépendants avec notamment les caractéristiques des véhicules et la question des assurances ;
- la responsabilité sociale des plateformes de mise en relation dans les domaines de la protection sociale, de la formation professionnelle et les droits collectifs des travailleurs. Il s'agit notamment de mettre en œuvre les dispositions de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Ces thèmes ne sont pas exhaustifs et pourront être complétés au regard des discussions que vous conduirez.

Monsieur Jacques RAPOPORT  
Inspection générale des finances  
139 rue de Bercy  
Télédoc 335  
75572 Paris Cedex 12

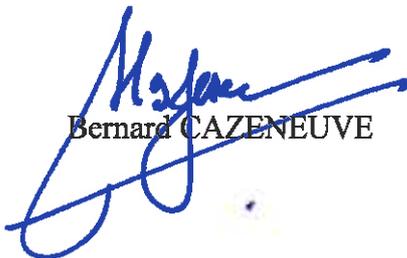
Votre mission devra reposer sur l'organisation d'une concertation approfondie avec l'ensemble des parties prenantes : les plateformes de mise en relation, les représentants des conducteurs, les organismes de services et les services de l'Etat.

Sur la base de ces échanges, vous formulerez des propositions afin de permettre un développement équilibré et durable du secteur, protecteur des intérêts de chacune des parties prenantes.

Vous rendrez compte régulièrement de l'avancement de votre mission au secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche Alain VIDALIES. Vos propositions sont attendues à la fin janvier 2017.

En vous remerciant d'accepter cette mission importante pour l'avenir de ce secteur, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Très cordialement*

  
Bernard CAZENEUVE